

Colmar, le 05 février 2025

Madame, Monsieur,
Chers parents d'élèves,

Le Collège Victor Hugo et le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Colmar permettent aux élèves, qui s'inscrivent dès la classe de 6^{ème}, de recevoir à travers le dispositif de Classes à horaires aménagés musique – CHAM – à dominante instrumentale ou vocale - Maîtrise, en complément de leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans le domaine de la musique dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement éducatif, artistique et culturel.

Cette formation d'excellence spécifique vise à développer des capacités artistiques et musicales affirmées dont les prolongements attendus sont, principalement, la pratique amateur, conformément au Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale et au Schéma national d'orientation pédagogique du ministère de la Culture.

A l'issue de la 3^{ème}, l'élève inscrit dans le dispositif CHAM-collège a accès à toutes les filières de l'enseignement général, technologique et professionnel. Tout au long de leur scolarité, les élèves inscrits dans le dispositif CHAM-collège pourront accéder à des parcours d'excellence en partenariat avec les grandes écoles et les Universités de la Région Grand Est.

La motivation de l'élève est la clé de sa réussite de ce dispositif éducatif et artistique exigeant.

Les horaires scolaires du dispositif CHAM-Collège sont aménagés de manière à ce qu'un équilibre Collège/Conservatoire soit préservé. Vous trouverez la présentation du dispositif CHAM sur le site Internet du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Colmar : <https://conservatoire.colmar.fr>

Pour que votre enfant candidate à l'entrée du dispositif CHAM-collège :

- il / elle doit présenter une lettre de motivation ;
- il faut remplir la fiche de candidature, ci-jointe, à retourner à l'administration du Collège Victor Hugo ;
- il / elle devra se présenter à l'audition d'admission dont les dates vous seront communiquées ultérieurement.

L'inscription au dispositif CHAM-collège concerne également l'élève déjà inscrit dans le dispositif CHAM-école élémentaire – Pré-maîtrise, à l'École élémentaire Jean-Jacques Rousseau.

La Commission d'admission CHAM se réunit au courant du mois de mai afin d'examiner les candidatures à l'entrée du dispositif CHAM-collège. Les dossiers des élèves candidats sont évalués en fonction de leur motivation, de l'audition d'admission et de leurs résultats scolaires.

Si votre enfant souhaite intégrer le dispositif CHAM-collège, il vous faudra :

- ou compléter le document d'inscription ci-joint et le déposer à l'administration du Collège Victor Hugo, pour le mercredi 02 avril 2025 dernier délai ;
- ou le transférer par courriel, avec l'ensemble des pièces justificatives, pour le mercredi 02 avril 2025 dernier délai à l'adresse suivante : ce.0680088b@ac-strasbourg.fr.

Soyez assurés, Madame, Monsieur, de l'investissement du Collège Victor Hugo et du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Colmar pour l'épanouissement culturel et la réussite des enfants dans ce parcours d'excellence.

Madame Sophie Mercier
Principal du Collège Victor Hugo
2 rue des Écoles – 68000 Colmar

Monsieur Pierre Hoppé
Directeur du Conservatoire à rayonnement départemental
8 rue Chauffour – 68000 Colmar